

COMMUNIQUÉ – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Coaticook, le 22 septembre 2022 – Lors de la dernière séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tenue le mardi 20 septembre 2022, différents sujets ont été discutés, dont certains vous sont présentés ci-dessous.

Les élus soulignent les enjeux prioritaires aux candidats de Saint-François

Dans le cadre des élections provinciales présentement en cours, les élus ont identifié une série d'enjeux qui touchent particulièrement le territoire de la MRC de Coaticook et qu'ils souhaitent apporter à l'attention des candidats de la circonscription de Saint-François. Ces enjeux sont détaillés en annexe.

Achat d'une voiture électrique

Dans le contexte de lutte aux changements climatiques où la diminution de l'émission de gaz à effet de serre (GES) et de l'augmentation du prix de l'essence, le conseil de la MRC a approuvé l'achat d'une voiture électrique. De plus, en prenant en compte la distance parcourue par certains membres de l'équipe sur l'ensemble du grand territoire rural de la MRC, particulièrement par le service d'inspection en abattage d'arbre et de cours d'eau, l'analyse financière a confirmé la pertinence d'un tel achat.

Financement de deux projets via le Fonds vitalité des milieux de vie (FVMV)

Le conseil de la MRC a approuvé le financement de deux projets via le FVMV, soit:

- Un montant de 11 730 \$ au Musée Beaulne pour le projet *Mise en valeur et diffusion des connaissances sur les métiers traditionnels de la MRC*;
- Un montant de 1 190 \$ à Loisirs Barnston-Ouest pour le projet *Décorations et panneaux d'indications* qui vise à améliorer l'expérience des visiteurs lors du Marché de Noël de Way's Mills.

- 30 -

Source

Catherine Madore, agente de communication et de marketing à la MRC de Coaticook
c.madore@mrcdecoaticook.qc.ca, 819-849-7083 poste 249

Informations

Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe - greffière de la MRC de Coaticook
Dominick Faucher, directeur général de la MRC de Coaticook
Sara Favreau-Perreault, agente de développement rural de la MRC de Coaticook

Entrevues

Bernard Marion, préfet de la MRC de Coaticook et maire de Saint-Ewdidge-de-Clifton

Enjeux politiques prioritaires pour la MRC de Coaticook dans le cadre de la campagne électorale provinciale 2022

Une urgence ouverte 24h/24h et 7jours/7

La MRC de Coaticook regroupe près de 19000 habitants. Il est essentiel de retrouver et de maintenir une urgence ouverte 24/7. De devoir fermer les soirs et les nuits crée une incertitude qui amène les citoyens à se déplacer directement vers Sherbrooke et ainsi encore davantage surcharger ces hôpitaux en plus de sous-utiliser les infrastructures près de la population comme l'hôpital et l'urgence de Coaticook. Dans un contexte d'attractivité, de population vieillissante, de service de proximité et de qualité, il est essentiel que l'on retrouve et conserve nos services de santé.

Un système de collecte des plastiques agricoles ajusté à la réalité des producteurs

L'adoption récente du règlement confirmant une responsabilité élargie des producteurs sur les plastiques agricoles apparaît être une bonne approche. Toutefois, il est primordial que le système de collecte puisse être adapté à la réalité des producteurs agricoles ce qui ne semble pas le cas. D'imposer que les producteurs doivent aller porter leurs plastiques agricoles à un point de dépôt n'est pas réaliste et respectueux de leur réalité. La MRC de Coaticook a mis sur pied un système de collecte à la porte qui a démontré son efficacité depuis plusieurs années déjà et il apparaît inconcevable de revenir en arrière. Une solution de collecte adaptée aux réalités des territoires plutôt qu'un système mur-à-mur est nécessaire.

Un système de consigne élargie trop ambitieux

La réforme de la consigne impose une charge très importante sur les entreprises et organisations du territoire. D'entrée de jeu parce que les commerçants n'ont souvent pas l'espace d'entreposage suffisant pour entreposer tous ces nouveaux contenants consignés. Seulement à Coaticook, nous évaluons un besoin de l'ordre de 3000 pi². De plus, les heures d'ouverture minimale du lieu de dépôt sont de 66h/semaine ce qui impose quasiment que le lieu de dépôt soit à même le commerce. Finalement parce que l'investissement financier et humain pour implanter et gérer cette nouvelle consigne sera énorme, le tout dans des délais trop serrés. Les ambitions de cette réforme doivent être revues à la baisse surtout quand on prend compte qu'en Estrie, ni la collecte ni la valorisation de cette matière n'est actuellement problématique.

Un dénouement rapide du litige entre l'UPA et la CPTAQ et une réorganisation des rôles

Depuis juin, l'Union des producteurs agricoles (UPA) refuse de participer aux analyses requises pour réviser la demande à portée collective de la MRC de Coaticook (art 59), et ce, en guise de protestation nationale à l'abrogation de l'article 59.4 de la LPTAA et de la levée de manière rétroactive de l'interdiction de la construction d'une 2e résidence sur une superficie bénéficiant de droits acquis en zone agricole. Ce faisant, le traitement de la demande de la MRC de Coaticook est suspendu jusqu'au 2 décembre 2022 et le dossier sera alors clos si l'analyse n'est pas débutée avant cette date. La MRC dénonce le fait d'être malheureusement pris en otage en raison d'un litige qui ne la concerne pas, mettant en péril un exercice longuement élaboré et hautement attendu dans le milieu. Outre un dénouement rapide de cette situation, nous souhaitons que le Gouvernement du Québec modifie les articles 59 et 62.6 de la loi afin de permettre que dorénavant les dossiers puissent tout de même être analysés et des décisions rendues malgré l'absence d'une personne intéressée spécifiquement identifiée au processus.

La loi 103 revue en respect des municipalités locales

La récente modification de l'article 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) pose un sérieux problème en termes de planification des espaces disponibles pour la construction de logements et autres usages. En obligeant les demandeurs s'adressant à la CPTAQ de réaliser la démonstration d'espaces disponibles à l'échelle de la MRC plutôt qu'à l'échelle de la municipalité locale, le gouvernement compromet sérieusement le développement des régions en établissant une procédure mur-à-mur peu adaptée aux régions situées hors des grands centres urbains. Dans le contexte de pénurie de logements, cette modification complexifie d'autant plus la recherche de solutions pour les municipalités. Cette récente modification devrait être annulée ou exclure les régions rurales.

Un système de transport collectif mieux financé

En 2021, la MRC a subi une perte de financement pour les transports collectifs de près de 175 000\$ soit près de 50% de son financement régulier. Malgré tous nos efforts, ce financement n'est jamais revenu puisqu'il est lié à un achalandage qui n'a pas réellement augmenté depuis la COVID. En diminuant ainsi notre subvention, nous n'avons d'autre choix que d'envisager des coupures de services ou à tout le moins, arrêter le développement de nouveau projet. La MRC caressait l'idée d'une desserte en taxi-bus de sa clientèle plus éloignée ou encore d'électrifier sa flotte d'autobus. Avec une coupure de cette ampleur, ces projets sont fortement compromis. Les programmes d'aide mur à mur de financement doivent être revus en profondeur afin d'être en adéquation avec les besoins et les attentes des citoyens qui eux ne cesse de croître.



Un projet en agro-environnement dans la MRC de Coaticook

La MRC souhaite ardemment que le gouvernement autorise la MRC de Coaticook et ces partenaires à réaliser un projet d'aménagement d'un corridor de liberté afin de démontrer la faisabilité de ces propositions issue des apprentissages qu'elle a réalisés ce printemps lors de sa mission en France sur la gestion des risques d'inondation en milieu rural. Cette idée de projet est issue de la délégation multipartenaire ayant été en France et consiste en la mise en œuvre de la solution la plus avantageuse de l'analyse coûts-avantages que l'organisme réputé Ouranos a réalisée pour le bassin versant de la rivière Coaticook. Concrètement, il s'agit de renaturaliser l'espace de mobilité de la rivière en impliquant des compensations financières et/ou des échanges de superficie et d'y implanter des cultures pérennes dans la zone inondable. Ces mesures permettraient d'éviter des coûts d'environ 3,46 millions\$ sur 50 ans en dommage liés à l'érosion et aux inondations. Toutefois, plusieurs embuches légales et réglementaires sont à prévoir.

Des mesures concrètes pour la pénurie de logements

La région de la MRC de Coaticook est très proactive en ce qui concerne la pénurie de logements. À ce titre, elle a d'ailleurs proposé récemment plusieurs pistes de solutions, en voici quelques-unes :

1. Avoir la possibilité d'avoir un taux distinct pour tous terrains vacants en périmètre urbain plutôt que seulement ceux ayant les deux services (aqueduc et égout), car beaucoup de municipalités en milieu rural n'ont pas les deux services.
2. Ajuster les orientations gouvernementales afin de permettre des bifamiliales en zone agricole. Réfléchir à des contraintes différentes afin de limiter les impacts sur le milieu agricole tels que limiter à un pourcentage d'occupation du sol, une superficie maximale des bâtiments ou nombres d'étages au lieu du nombre de familles.
3. Tenter de freiner la construction de résidences unifamiliales en périmètre urbain en diminuant les crédits de taxe accordées à ce type de propriété comparativement aux autres. Développer et encourager d'autres types de propriétés qui permettraient aussi plus facilement aux nouveaux acheteurs de percer le marché (jumelé, maisons en rangée, condo ou copropriété).

Un service de première ligne reconnu en développement économique

En 2015, les MRC ont été reconnues dans la loi comme responsable du développement local et régional. Toutefois, force est d'admettre que les pratiques n'ont pas encore toute évoluées afin de faire des MRC le véritable partenaire privilégié du gouvernement en termes d'entrepreneuriat. À titre d'exemple, différentes initiatives sont encore financées ou créées par le gouvernement dédoublant ainsi les services de premières lignes que sont les MRC et ce sans même que les MRC ne soient consultées ou informées. Un véritable partenariat bilatéral doit s'opérationnaliser entre les MRC et le gouvernement plutôt qu'une approche directive visant à nous imposer des pratiques et priorités. Finalement, le réseau Accès Entreprise Québec (AEQ) doit être davantage promu consolidant ainsi le rôle et la notoriété du rôle des MRC en développement économique.